LFI J. CHARCOT El Jadida , le 08/11/2022

Compte rendu du Conseil d'Etablissement du 08/11/2022

	Nom des titulaires	Présent	Absent	Excusé	**Remplacé par**
		Mettre une croix dans la colonne concernée			
Représentants de l'administration, poste diplomatique, siège MLF/Osui (6)					
-Directeur général ou par délégation le Chef d'établissement, Président	DG adjoint et par délégation Patrice. VALETY	X	--------	--------	----------
- Directrice primaire	Sandrine LASSERRE	X	--------	--------	----------
- Gestionnaire	Fatima EL BERRI	X	--------	--------	----------
- C.P.E	Faouzi ZOUGGARH	X	--------	--------	----------
- DAF de l'OSUI	Julien CAILLEAU	--------	----X---	----X---	----------
-Conseiller Culturel/Scac	Bruno ELDIN	--------	-----X----	-----X--	----------
Représentants élus des usagers :					
- Parents d'élèves (4)	Abdeljalil ZAHIR	---------	-----X---	---X----	--M. CHERGUI--
	Badre TNACHERI OUAZZANI	---X------	--------	--------	----------
	Rachid BRAHMI	---------	----X----	----X----	-MME HAIKEL--
	Sanaa IBNZIDOUN	---------	----X----	----X----	-MME SABIRI--
- Elèves (2)	Sofia EZZANFARI-1A	----- ----	-----X---	--------	----------
	Mehdi BENHILAL-TB	-----X---	--------	--------	----------
Représentants élus des personnels :					
- Enseignants et d'Education (5)	Abdelilah BENNIS	----X----	---------	--------	----------
	Catherine KHAMLICHE	----X----	--------	--------	----------
	Maho Narcisse SINGO	----X---	--------	--------	----------
	Magalie ZANATTA	---X-----	--------	-------	----------
	Justine FABBIO	---X-----	--------	--------	----------
- Administratifs, Sociaux, de Santé, Ouvriers et de Service (1)	HASNA EL HADI	------X----	--------	---------	----------
Personnalités invitées par le chef d'établissement avec voix consultative	M. le-Consul général (ou son représentant)	-------	-----X----	---X----	----------
	Bouchra LAGZOULI-DAF adjointe	--------	-----X---	--X---	----------
	CHOUBAILI Meryem TB VICE PRESIDENT CVL	---X-----	--------	------	----------

Quorum à 10 votants

15 VOTANTS

ORDRE DU JOUR

1) *Adoption de l'ordre du jour.*
2) *Adoption du procès de verbal du CE du 30/06/2022.*
3) *Installation du conseil d'établissement :*
   a) Adoption du Règlement Intérieur du Conseil d'établissement,
   b) Installation des instances (Conseil de discipline, CESCE,CVC et CVL) avec dates des réunions des instances avant le CET de novembre.

SECRETAIRE DE SEANCE

Le secrétariat est assuré par : représentants de l'administration
Le quorum est atteint. M. Le Proviseur ouvre donc la séance à 18h10.

M. Le Proviseur accueille et présente les nouveaux élus au Conseil d'Etablissement.
Le chef d'établissement souhaite la bienvenue dans cette instance, aux membres présents pour ce 1er conseil d'établissement.

Vérification de la liste d'émargement par M. Zouggarh.

Rappel : Pilotage du CE partagé et collaboratif (selon le modèle français) entre la direction, les personnels et les usagers en « fonctionnement tripartite » représenté de manière égale.

I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour à l'unanimité

II. ADOPTION DU PROCES-VERBAL du CE du 30/06/2021

Commentaires :

RAS

Vote pour le procès-verbal du conseil d'établissement du 29/06/2021
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0
Accepté à l'unanimité

III. INSTALLATION DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT

Certains membres du Conseil d'Etablissement ayant été élus pour la première fois, M. le Proviseur rappelle le rôle de ce conseil.
Ce conseil constitue **l'instance consultative principale de chaque établissement**
Le conseil d'établissement traite des questions relatives à l'organisation et au fonctionnement pédagogique et éducatif de l'établissement. Sur la base des travaux préparatoires du conseil d'école et du conseil pédagogique du second degré, le conseil d'établissement est informé et consulté.

Par ailleurs, le conseil d'établissement est **informé** sur :
- le budget et le compte de résultats de l'établissement,

- la carte des emplois (création, suppression et transformation) des personnels de l'établissement ;
- les propositions d'évolution des structures pédagogiques ;
- le fonctionnement pédagogique de l'établissement, sur la base du rapport établi annuellement par le chef d'établissement. Ce rapport inclut un bilan d'exécution du projet d'établissement.

Les séances ne sont pas publiques et il y en a 3 dans l'année.

a) *Règlement intérieur du CET*
Voir document joint.

M. le Proviseur rappelle quelques points fondamentaux du règlement tels que le « secrétariat tournant », « le vote à main levée sauf sur demande d'un membre » ,« la durée limitée à 2h30 » , le nombre de questions diverses limité à 5 par groupe de représentants.

Dialogues
Pour les questions diverses des APE , une réunion préalable est instaurée pour préparer le dialogue .

Vote pour adopter le RI du CET
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0
Accepté à l'unanimité.

Arrivée de M. Singo

b) *Installation des instances*

CONSEIL DE DISCIPLINE DU SECOND DEGRE– 10 MEMBRES			
MEMBRES DE DROIT		**TITULAIRE**	**SUPPLEANT-E**
1	Chef d'établissement	M. VALETY	
2	Gestionnaire	Mme EL BERRI	
3	CPE	M. ZOUGGARH	
MEMBRES ELUS PARMI LES PERSONNELS		**TITULAIRE**	**SUPPLEANT-E**
1	Enseignant secondaire	M. BENNIS	
2	Enseignant secondaire	MME KHAMLICHE	
3	Personnel non enseignant	MME EL HADI	
MEMBRES ELUS PARMI LES PARENTS D'ELEVES – et ELEVES		**TITULAIRE**	**SUPPLEANT-E**
1	Parent APE-Charcot	M.ZAHIR	M. TNACHERI OUAZZANI
2	Parent APE-LIC	M.BRAHMI	M. MAHDI
3	Elève	SOFIA EZZANFARI	
4	Elève	MEHDI BENHILAL	
COMITÉ D'ÉDUCATION ÀLA SANTÉ ET A LA CITOYENNETÉ et à l'ENVIRONNEMENT (CESCE)			
MEMBRES DE DROIT		**TITULAIRE**	**SUPPLEANT-E**
1	Chef d'établissement	M. VALETY	
2	Directrice	Mme Lasserre	
3	CPE	M. ZOUGGARH	
	Infirmière	Mme Chakib	
PERSONNELS volontaires		**TITULAIRE**	**SUPPLEANT-E**
1	Enseignant primaire	M. AMERHOUN	Mme Tocco
2	Enseignant secondaire	MME KHAMLICHE	M.Cherdoud
3	Personnel non enseignant	Mme CHAKIB-inf	

PARENTS_ÉLÈVES DESIGNÉS PAR LES REPRÉSENTANTS SIÉGEANTS			TITULAIRE	SUPPLEANT-E
CESC	1	Parent APE-LIC	MME EL KHALIFA	MME LAMTOUEQ
	2	Parent-APE-CHARCOT	M. BENJELLOUN	MME FOUAD
	3	Parent APE-UPEC	MME SABIRI	MME LY
	1	Elève élu	Meryem CHOUBAILI	
	2	Elève éco délégué lycée		
	3	Elève éco délégué collège		

CONSEIL DES DELEGUES POUR LA VIE COLLÉGIENNE (CVC)
CONSEIL DES DELEGUES POUR LA VIE LYCÉENNE (CVL)
Le chef d'établissement préside ces instances , par délégation le CPE

COLLÉGIENS ELUS(CVC)

3	NIVEAUX	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
	4ème	EL ASSAL Mohamed Amine	TOUNSI Mohamed Achraf
	3ème	BENIDER Mohamed AMINE	FARHANE Sami
	3ème	BENBA Lina	AMRANI Nour

LYCÉENS ELUS(CVL)

10

CHOUBAILI Meryem (Terminale B)-vice présidente

TITULAIRES	*SUPPLÉANTS*
ARRAMA Hajar (1 an)	*EL AISSAOUI Lina (1 an)*
CHOUBAILI Meryem (1an)	*RADI Malak (2ans)*
EDDAHABI Marwa (1 an)	*BENHILAL Mehdi (1 an)*
EZZANFARI Sofia (2 ans)	*BELMAHI Sami (2 ans)*
HAIKEL Alya (1 an)	*BENBA Aya (1 an)*
MRANI Zineb (1 an)	*JAHIDI Sofia (2 ans)*
NAKKOUCH Younes (1 an)	*MOULIM Hicham (2 ans)*
RASSI Younes (1 an)	*CHERKAOUI Dina (2 ans)*
SADIR Racha (2 ans)	*RABAI Jad (2 ans)*
YOUNOUS Rami (1 an)	*FAHIM Nizar (1 an)*

adultes (ont un rôle consultatif : ils ne participent pas aux votes)

7 max	Personnels (5 enseignants, personnels d'éducation /3 personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service (ATOS)	-Mme Kandoussi, M. ZOUGGARH, M.Konan, Mme LAKRAFI, Mme Chakib-inf , Mme JeanduPeux
3	Parent APE-LIC	MME HAIKEL Supp : Mme LAMTOUEQ
	Parent-APE-CHARCOT	MME CHAHBOUNE Supp : M. CHERGUI
	Parent APE-UPEC	MME IBNZIDOUN Supp : MME FAHIM

Conseil de Discipline

M. le Proviseur installe le Conseil de Discipline.

Il est rappelé qu'un membre du jury ne peut être juge et partie lors d'un conseil de discipline. Dans ce cas, il peut être remplacé ou, à défaut, n'a pas le droit de voter.

Conseil de la Vie lycéenne et Collégienne

Le C.V.C/ CVL est une instance de dialogue et de consultation avec des représentants d'élèves. Ses membres ne sont pas forcément des membres élus.

Le premier CVL/CVC est proposé pour le mercredi 16/11/2022 à 14h00

C.E.S.C.E :

M. le Proviseur explique que le C.E.S.C a pour mission de piloter tout ce qui a trait à la santé et à la citoyenneté. Ces actions relèvent maintenant de deux parcours. Ce comité permet de travailler avec des intervenants extérieurs. Il est ouvert à toute association ayant des projets avec l'établissement. Tout comme le CVC et CVL, les membres du CESC ne sont pas nécessairement des élus du C.E.

Le premier CESC-E est proposé pour le lundi 21/11/2022 à 18h00

C.H.ST. :

Au Maroc, la CHST qui a pour mission de piloter tout ce qui touche à la sécurité et à l'hygiène s'inscrit dans un cadre règlementaire spécifique du code du travail.

Sont membres de droit :

- le médecin du travail de l'entreprise : M.Sbaghi
-l'agent référent sécurité : M.Skouri
-Les délégués des salariés élus pour 6 ans : Mme Chafye Soukaina et M.Amerhoun Houssam.

Il se réunit sur temps de travail (donc avant 18h00) 3 fois par an et doit présenter en fin de chaque année civile son bilan d'activité.

La CHST de bilan d'activité 2022 est proposée pour le vendredi 02/12/2022 à 16h00.

Concernant les comités de communication et CHST , les représentants des parents souhaitent être invités à y participer. Le proviseur donne son accord.

COMITE DE COMMUNICATION :

invités	Parent APE-LIC	
	Parent-APE-CHARCOT	M. BENAMAR AFAF
	Parent APE-UPEC	

CHST

invités	Parent APE-LIC	
	Parent-APE-CHARCOT	MME LBOUHMADI SOFIA
	Parent APE-UPEC	

L'ordre du jour est traité, le proviseur remercie chaleureusement tous les membres du CE pour leur engagement bénévole et la très bonne tenue des dialogues .

La séance est levée à 18h45.

La secrétaire de séance, Le Président,

Fatima-Ezzarha EL BERRI
Gestionnaire

Patrice. VALETY.
Proviseur